

DA 384 - 24.10

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 12 novembre 2024

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 200'000.00 TTC DESTINÉ AU RENOUELEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉNERGIVORE DANS LES PASSAGES SOUS-VOIES DES AVANCHETS

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Ville de Vernier de procéder à l'assainissement de l'éclairage des passages sous-voies des Avanchets en accord avec sa stratégie énergétique ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 8 octobre 2024 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 32 OUI, soit à l'unanimité (majorité simple),

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 200'000.00 TTC destiné à financer les travaux nécessaires au remplacement de l'éclairage des passages sous-voies des Avanchets ;
- 2 de prendre acte qu'une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques sera demandée pour un montant de CHF 24'000.00 TTC ;
- 3 de prendre acte qu'une prime des SIG de 19 cts par kWh économisé sera demandée pour un montant estimé de CHF 16'360.00 TTC ;
- 4 de comptabiliser la dépense nette de CHF 159'640.00 TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 5 d'amortir la dépense nette de CHF 159'640.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°61.33 dès la fin des travaux, estimée à 2025.

